continue de harceler les cultivateurs afin de prélever jusqu'au dernier centin l'impôt qu'ils ignoraient même devoir?"

Pendant des années, beaucoup de ces cultivateurs ont cru avoir entièrement acquitté leur impôt sur le revenu. Voici par exemple le cas qu'un d'eux m'exposait l'été dernier. Il venait de recevoir une charmante lettre de la division de l'impôt sur le revenu, section d'Edmonton. En voici à peu près la teneur:

Cher monsieur,

L'examen de vos déclarations de revenu pour les cinq dernières années révèle que vous devez encore à l'État sur le montant de 1946 un solde de 84c. Veuillez, s'il vous plaît, faire remise et inclure en même temps une amende de cinq dollars.

Le ministère s'est mis à le harceler pour l'obtenir et j'imagine qu'à cette fin il a dépensé cinq ou six fois la valeur de l'impôt. Il n'y a là, monsieur l'Orateur, rien qui puisse susciter la confiance de la population. Il n'y a sûrement pas de la faute du contribuable si le ministère a mis cinq ou six ans à lui faire savoir qu'il n'avait pas payé. C'est la division de l'impôt qui a, par son incompétence, laissé traîné la chose pendant cinq ou six ans. Dans ces conditions, le Gouvernement devrait être en mesure de fixer une date-limite à partir de laquelle tout le monde serait traité de la même manière. Il pourrait aider à assurer les moyens permettant au contribuable de savoir exactement à quoi s'en tenir au sujet de ses impôts. J'estime que le Gouvernement serait bien avisé d'examiner cette affaire. Les mesures relatives à l'impôt sont appliquées d'une façon vraiment diabolique. Les habitants de l'Ouest du Canada s'en ressentent et dans bon nombre de cas ils relâchent leurs efforts alors que nous avons besoin d'une production maximum.

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, je m'unis à ceux qui ont félicité cet après-midi les deux motionnaires de l'Adresse (MM. Cauchon et Simmons). Ils ont tous deux créé une excellente impression. Je tiens aussi à exprimer le bonheur que me cause le prompt rétablissement de Sa Majesté à la suite de l'opération qu'elle vient de subir aînsi que le plaisir que j'ai éprouvé à voir la princesse et le duc d'Édimbourg lors de leur visite ici. Je sais que des millions de Canadiens auront cette même satisfaction avant la fin de la tournée princière.

Avant d'aborder certaines questions au sujet desquelles beucoup de députés ne seront pas entièrement d'accord avec moi, je désire formuler une proposition que tous accepteront sans réserve, je crois. Comme le savent probablement la plupart des membres de la Chambre, le premier bataillon du régiment de la princesse Patricia est posté à Calgary

depuis l'an dernier. Il y a deux ou trois semaines, il est parti pour la Corée où il doit relever le deuxième bataillon de ce même fameux régiment. Nous avons tous lieu d'être fiers des faits d'armes du deuxième bataillon en Corée. Je suis convaincu que le premier bataillon saura maintenir la réputation du régiment et qu'il en enrichira l'histoire.

L'officier commandant le premier bataillon, le lieutenant-colonel Norman Wilson-Smith, est venu me voir deux ou trois jours avant son départ pour la Corée et il m'a demandé ce qu'il fallait faire pour se procurer le hansard, quel était le prix d'abonnement, etc. Il a déclaré qu'il voulait s'en servir dans les écoles de sous-officiers pour la préparation des causeries qui leur sont destinées. Je lui ai dit que je serais heureux de le lui expédier. Toutefois, je propose que l'Orateur qui est notre représentant et qui s'acquitte toujours de cette fonction avec une grande distinction, prenne les dispositions nécessaires pour que des exemplaires du hansard soient envoyés à toutes les unités des armées de terre, de mer et de l'air qui sont outre-mer. Il est évident que certaines unités désirent recevoir le hansard.

**M.** Cruickshank: Je leur ferai parvenir tous mes discours.

M. Harkness: Je ne crois pas que ces gens tiennent à lire les discours de l'honorable député qui seraient reproduits dans le hansard, mais ils semblent vouloir prendre connaissance des allocutions prononcées par certains membres de la Chambre. J'espère qu'il sera bientôt donné suite à ma proposition.

Comme en témoignent les résultats des récentes consultations de l'opinion publique, la question qui préoccupe davantage les Canadiens est, sans aucun doute, celle du coût de la vie. Ces enquêtes viennent corroborer ce que l'expérience personnelle a enseigné à chacun des membres de cette Chambre. Il s'agit d'une question que chacun soulève et qui provoque des plaintes de toutes parts. Il y a six mois environ, les sondages de l'opinion publique ont révélé que la menace créée par la Russie et les mesures qui nous ont été imposées pour y faire face étaient le sujet des plus graves préoccupations des Canadiens. La menace russe, monsieur l'Orateur, reste la plus dangereuse qui pèse sur nous. Je suis d'avis que les Russes ont remporté une victoire dans la mesure où l'inflation et la hausse du coût de la vie ont réussi à oblitérer ce danger aux yeux des Canadiens.

Nous ne devons pas perdre de vue que la Russie et ses satellites constituent la première menace à notre vie nationale, à nos institutions politiques libres et à notre régime économique. La menace qui vient en second lieu